



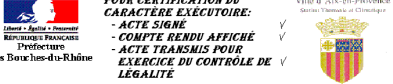
Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.464**

Séance publique du

23 septembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130923-30285- DE-1-1_0
Date de signature : 25/09/13
Date de réception : mercredi 25 septembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : ADHESION DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE A LA FEDERATION DES VILLES
FRANCAISES OLEICOLES.**

Le 23/09/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17/09/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, Madame Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Christine BERNARD à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Gerard DELOCHE à M. Jules SUSINI, M. Robert FOUQUET à Mme Danièle BRUNET, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Reine MERGER à M. Héliot BRAMI

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Victor TONIN donne lecture du rapport ci-joint.



03.01

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
D.A.S.T Environnement
Urbain et Hydraulique
Mission Environnement et Risques Majeurs
AR 04 42 28 07 76

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23/09/13

RAPPORTEUR : M. Victor TONIN

-

Nomenclature : 8.8 Environnement

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : ADHESION DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE A LA FEDERATION DES VILLES FRANCAISES OLEICOLES. - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Fédération des Villes Françaises Oléicoles (FEVIFO) est une association ayant pour objet d'établir un réseau reliant les villes françaises oléicoles afin de rendre actives les relations et de regrouper les initiatives pour soutenir et valoriser l'image de la production, la transformation des olives et de l'huile d'olive vierge, ainsi que des paysages et de l'environnement.

Les moyens d'actions proposés sont les suivants :

- la protection et la connaissance de la qualité de l'huile d'olive vierge, des paysages oléicoles et l'histoire des territoires,
- l'organisation ou la coordination d'animations, de manifestations promotionnelles, techniques et culturelles,
- l'accueil de colloques et séminaires,
- l'édition de documents (travaux de vulgarisation, cartes touristiques),
- la promotion des manifestations collectives pour favoriser l'échange d'expériences et la connaissance réciproque entre producteurs et consommateurs,
- la diffusion de la civilisation de l'huile au travers des collections muséographiques et expositions permanentes de l'histoire de l'huile.

Le siège social de l'association est fixé à la Mairie de Nyons - Place Buffaven - 26110 Nyons.

Je vous propose de renouveler pour l'année 2013, l'adhésion de la ville d'Aix-en-Provence à la FEVIFO, représentant une dépense de 500 (cinq cents) euros.

Cette adhésion, par les échanges qu'elle facilite au plan technique et humain, permettra de dynamiser les actions des producteurs et contribuera à favoriser le développement économique et le rayonnement culturel de la Ville.

C'est pourquoi, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'adhésion, pour l'année 2013, de la ville d'Aix-en-Provence à la Fédération des Villes Françaises Oléicoles (FEVIFO),

- **DIRE** que le montant de 500 € (cinq cents euros) pour l'adhésion, en 2013, de la ville d'Aix-en-Provence à cette Fédération, sera imputé sur le budget 2013 au chapitre 92832 article 6281 programme 1656 qui présente les disponibilités suffisantes.

2013.464 - ADHESION DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE A LA FEDERATION DES VILLES FRANCAISES OLEICOLES.

Présents et représentés	: 55
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/09/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**